
Présidence : Ukraine

952^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 22 juillet 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture : 11 heures

Clôture : 13 h 05

2. Président : Ambassadeur Y. Tsymbaliuk

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités de cette séance mixte du FCS durant la pandémie de Covid-19, conduite conformément au document CIO.GAL/73/20/Rev.1 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FINALE PRONONCÉE PAR
M. A TARAN, MINISTRE UKRAINIEN DE LA
DÉFENSE

Président, Ministre ukrainien de la défense, Albanie, Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration), Suisse, États-Unis d'Amérique (annexe 1), Royaume-Uni (annexe 2), Canada, Turquie (annexe 3), Fédération de Russie (annexe 4), Géorgie (annexe 5), Azerbaïdjan, Arménie, Ukraine

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Mécanisme d'avertissement et de rappel conformément à la Décision n° 10/02 du FCS* : Président

- b) *Exposé sur un exercice militaire inopiné effectué dans les districts militaires méridional et occidental de la Fédération de Russie du 17 au 21 juillet 2020 : Fédération de Russie (annexe 6)*
- c) *Notification donnée le 14 juillet 2020 de la reprise des activités de vérification au titre du Document de Vienne 2011 : Fédération de Russie (annexe 7)*
- d) *Questions de protocole : Roumanie, Président, Slovaquie, Chypre, Pays-Bas, Allemagne*

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 septembre 2020, à 10 heures, format à déterminer



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président, et merci beaucoup, Monsieur le Ministre de la défense Taran d'honorer ce Forum [pour la coopération en matière de sécurité (FCS)] de votre présence aujourd'hui. Je note qu'elle fait suite à une apparition antérieure de votre Ministre des affaires étrangères, ce qui illustre l'importance que l'Ukraine accorde à sa Présidence du FCS.

Permettez-moi de m'associer à d'autres pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de la Présidence très réussie du FCS par l'Ukraine au cours d'une période particulièrement difficile, en raison de la pandémie de Covid-19, mais plus encore compte tenu de la situation de l'Ukraine en matière de sécurité en tant qu'État en première ligne face à l'agression persistante de la Russie. Assumer la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité en étant la victime d'actions agressives est un difficile exercice d'équilibriste dont la Présidence ukrainienne s'est acquittée valablement.

Comme les présidences précédentes de ce Forum, vous vous êtes attaqués à la fois à des problèmes de sécurité régionaux – des problèmes aigus dans le cas de l'Ukraine – et aux travaux de base du FCS dans le domaine politico-militaire. Nous saluons le fait que la Présidence ait rapidement mis l'accent sur les incidences sécuritaires du Covid-19 pour la vérification de la maîtrise des armements et la transparence militaire durant la pandémie. Le Dialogue de sécurité régional sur la mer Noire et la mer d'Azov ainsi que le Dialogue de sécurité sur les entreprises militaires et de sécurité privées ont fait ressortir les problèmes de sécurité auxquels l'Ukraine et, par extension, nous tous, sommes confrontés. En parallèle, vous avez fait avancer les travaux « traditionnels » du FCS, y compris en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre et l'action antimines, la non-prolifération et, en particulier, la modernisation du Document de Vienne attendue de longue date.

Nous vous félicitons également du bon déroulement de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité organisée en coopération avec la Présidence albanaise et du séminaire annuel sur le Code de conduite. Les deux séances communes du FCS et du Conseil permanent – consacrées respectivement à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité et aux menaces hybrides et à la guerre moderne – ont encore fait progresser la sécurité coopérative. La promotion du

programme sur les femmes et la paix et la sécurité, en cette année de son vingtième anniversaire et au-delà, fait partie intégrante de notre sécurité commune. La lutte contre les menaces hybrides, dans les trois dimensions de l'OSCE et dans leurs nombreuses manifestations, est, comme je l'ai souligné la semaine dernière, le principal défi en matière de sécurité auquel doivent faire face les États participants réunis autour de la table. Nous avons constaté que nos amis russes boycottaient de temps à autre le débat, mais nous ne pouvons fermer les yeux sur cette source de conflit en Europe et au-delà. Il vaut mieux la mettre en lumière que de voir ce comportement nuire à la paix en Europe.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir promu un dialogue franc et ouvert sur ces multiples défis pour l'environnement européen en matière de sécurité, auxquels l'Ukraine est directement confrontée, et qui nous touchent tous. Je ne vous dirai pas au revoir, car je me réjouis beaucoup de la poursuite de notre collaboration aux côtés de l'Allemagne, Présidence entrante du Forum, les États-Unis rejoignant la Troïka du FCS. Je félicite l'Allemagne à l'occasion de sa prise de Présidence et je remercie par ailleurs la Turquie, qui quitte la Troïka. Je ne vous dirai pas non plus au revoir, cher Engen, car je continuerai de m'appuyer sur vos conseils avisés, pour les questions liées au FCS notamment, tandis que nous préparons la Présidence du Forum par les États-Unis l'année prochaine.

Monsieur le Président, j'aurais aimé conclure mon intervention d'aujourd'hui par ces félicitations, mais je dois malheureusement aborder une autre question préoccupante, à laquelle le Ministre de la défense, Monsieur Taran, a également fait référence. Les États-Unis prennent acte de la notification par la Russie en date du 17 juillet au moyen d'un formulaire 41 d'un exercice militaire d'envergure non soumis à notification dans ses districts militaires occidental et méridional. Au-delà des données communiquées dans la notification, nous avons été surpris par l'affirmation selon laquelle les dispositions du Document de Vienne relatives à la communication d'informations au sujet d'activités militaires menées dans la zone d'application « ne s'appliquent pas » à cet exercice, d'après la Russie. Si tel était le cas, cela serait des plus inquiétants.

Il nous est difficile de comprendre comment un exercice d'une telle envergure – faisant intervenir 150 000 militaires, 400 aéronefs, 26 000 armes et équipements militaires/spéciaux, ainsi qu'une centaine de navires – n'atteint ou ne dépasse pas les seuils fixés dans le Document de Vienne pour l'observation, sa durée semblant être supérieure au seuil des 72 heures prévu en vertu du paragraphe 58 du Document de Vienne pour l'observation d'un exercice non soumis à notification. De plus, l'absence de précisions dans la notification de la Russie en date du 17 juillet s'agissant du nombre d'hommes et des quantités d'équipements, de leurs concentrations et emplacements nous amène à nous demander si ces seuils ont en fait été atteints ou dépassés au-delà de la période des 72 heures. Il est en outre difficile de croire qu'un exercice d'une telle envergure pourrait, en fait, être effectué sans notification préalable des forces qui y prennent part.

La notification tardive par la Russie de cet exercice d'envergure n'apporte pas de véritable transparence, ni n'augmente la confiance des États participants voisins de la région dans laquelle s'effectue l'exercice, qui ont régulièrement exprimé leurs préoccupations à propos des activités menées par la Russie à proximité de leurs frontières, y compris l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine. Offrir un peu de transparence dans un prétendu « esprit de bonne volonté » est inadéquat lorsque cela ne contribue en rien à rassurer

les États participants sur la nature des exercices en question, l'intention dans laquelle ils sont effectués et leur localisation précise.

Rappelant l'exercice non soumis à notification que la Russie a effectué au début du printemps dans le contexte de la pandémie et les activités similaires non soumises à notification menées ces dernières années, nous lui demandons d'adopter une démarche plus proactive et constructive, dépassant le cadre des mesures de transparence restreinte prétendument volontaires, pour atténuer la crise de confiance en Europe aujourd'hui. L'exercice non soumis à notification effectué par la Russie souligne une fois de plus la nécessité de moderniser le Document de Vienne afin d'abaisser les seuils de notification préalable et d'observation des activités militaires d'envergure, d'augmenter le nombre des inspections et des évaluations, d'accroître la taille des équipes, d'adopter des mesures supplémentaires pour faciliter la collecte d'informations en réponse à des activités militaires inhabituelles et d'assurer une plus grande transparence en ce qui concerne les activités militaires d'envergure menées sans notification préalable des forces qui y prennent part. C'est à cela que sert le renforcement de la confiance dans l'espace de l'OSCE ; le refus abject de débattre de la modernisation du Document de Vienne envoie un message agressif. Comme je l'ai souligné lors du Dialogue de sécurité organisé dans le cadre du FCS il y a deux semaines, il est grand temps que nous passions des paroles aux actes et que nous nous intéressions à la proposition commune de modernisation du Document de Vienne qui est à l'examen.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et ceci clôt mon intervention. Félicitations encore une fois pour votre Présidence réussie. Veuillez joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Son Excellence le Ministre ukrainien de la défense au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et tenons à le remercier pour le temps très précieux qu'il a passé ici aujourd'hui, à dresser un bilan clair de la Présidence ukrainienne du FCS et à exposer ses vues sur les défis actuels en matière de sécurité en cette période très changeante et difficile.

Nous félicitons la Présidence ukrainienne du dynamisme et du professionnalisme dont elle a fait preuve au cours de ce trimestre. Dans des circonstances difficiles dues au Covid-19, elle a assuré une excellente Présidence. Nous la félicitons également de ne pas avoir hésité à encourager un débat stimulant au sein de ce Forum en abordant des questions telles que l'impact du Covid-19, la sécurité dans la région de la mer Noire et de la mer d'Azov, ainsi que les menaces hybrides et la guerre moderne.

Le Royaume-Uni estime que l'OSCE fournit une plateforme essentielle pour faciliter le dialogue entre les États participants dans les domaines de désaccord, par exemple sur les questions hybrides, et que nos forums contribuent à instaurer la confiance et à favoriser la déconfliction et, le cas échéant, la désescalade. La pleine participation à ce dialogue est essentielle à cet égard et, en ce sens, une participation sélective porte atteinte aux principes fondamentaux de cette Organisation et risque de compromettre sa pertinence et son objectif. La recherche du dialogue est au cœur de notre action ici à Vienne.

Monsieur le Président,

Au début de ce trimestre, le Forum a mis en lumière les défis et les risques importants que présente le Covid-19 et souligné que nous devons veiller à ce que les pays ne profitent pas de la crise actuelle pour renforcer leurs propres objectifs géopolitiques.

Malheureusement, nous avons constaté que des acteurs étatiques et non étatiques dans l'espace de l'OSCE menaient des activités malveillantes pendant l'actuelle pandémie de Covid-19, dans le but d'exploiter et de fragiliser les mesures prises au niveau mondial pour faire face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Cela met des vies en danger et il est clair que ce type d'activité est totalement inacceptable. Nous apportons notre soutien aux

États participants de l'OSCE en dénonçant les responsables de ces attaques et nous continuerons à le faire.

Monsieur le Président,

Malheureusement, la crise du Covid-19 a également exacerbé les sujets de crises et de conflits dans l'espace de l'OSCE. La persistance des menaces, des entraves et des interférences que la Mission spéciale d'observation en Ukraine subit est totalement inacceptable. Nous continuons à condamner fermement les restrictions imposées à la capacité d'action de la mission par des formations armées soutenues par la Russie au prétexte qu'il s'agit de mesures de lutte contre le Covid-19. Cela a également eu des répercussions sur la capacité d'action des Nations Unies et des organismes humanitaires.

L'agression persistante par la Russie, notamment en Ukraine, reste extrêmement préoccupante. Nous soutenons sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous condamnons fermement et ne reconnaissons pas l'annexion illégale par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. La militarisation actuelle de la péninsule de Crimée par la Russie reste préoccupante. Cela a des répercussions sur la sécurité dans la mer Noire et dans l'ensemble de la région. Dans cet esprit, nous regrettons le récent exercice inopiné effectué par la Russie dans les districts militaires occidentaux ou méridionaux, qui est en contradiction avec les précédents appels à la cessation des exercices militaires près de la frontière russe avec les États occidentaux pendant la crise du Covid-19. Cela ne contribue guère à renforcer la confiance dans la région.

Monsieur le Président,

Nous réaffirmons avec force notre soutien à un règlement du conflit dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous apprécions les travaux réalisés dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie et demandons que les accords de Minsk soient pleinement mis en œuvre.

Monsieur le Président,

Nous avons vu à certains moments que cette Présidence a été difficile, surtout face à des comportements tendant à semer le trouble. Aux États participants qui ont demandé à plusieurs reprises que la coopération et le dialogue constructif soient renforcés au sein du FCS, nous demandons également de veiller à ce que leurs paroles correspondent à leurs actes. Monsieur le Président, nous nous félicitons que votre Présidence ait adopté une démarche mesurée dans sa gestion et sa conduite des travaux.

Nous attendons avec intérêt la Présidence allemande en septembre qui aura affaire à un trimestre chargé, dans la mesure où nous continuons de traiter les problèmes actuels liés à l'architecture de sécurité de l'OSCE et à la pandémie mondiale. Nous nous réjouissons à l'avance de collaborer avec la Présidence allemande afin de poursuivre sur notre lancée dans des domaines clés de l'OSCE, notamment la modernisation du Document de Vienne.

Nous vous remercions encore, Monsieur le Ministre, de votre présence ici aujourd'hui et vous félicitons pour votre excellente Présidence du FCS.

Merci. Ceci conclut notre déclaration et nous demandons qu'elle soit jointe au journal du jour.



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier S. E. M. Andriy Taran, Ministre ukrainien de la défense, de s'être joint à nous à l'occasion de la séance finale du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de ce deuxième trimestre de 2020 et d'avoir prononcé la déclaration de clôture.

Je tiens également à saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Tsymbaliuk, ainsi que votre équipe compétente, d'avoir assumé la Présidence du FCS pendant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire du Forum en raison des conditions causées par la pandémie de Covid-19. Nous vous félicitons d'avoir exercé la Présidence avec succès.

Monsieur le Président,

Malgré les difficultés rencontrées dans la poursuite de nos travaux au sein du FCS en raison de la crise du Covid-19, l'Ukraine a repris la conduite des séances plénières, ce qui nous a permis de maintenir notre dialogue. Comme je l'ai déjà mentionné à une précédente occasion, la capacité à adopter une approche proactive et à adapter notre mode de travail est ce qui définit notre succès en temps de crise. Je tiens donc à féliciter la Présidence ukrainienne du FCS d'avoir surmonté tous les défis auxquels elle était confrontée et mené à bien la tâche redoutable dont elle était chargée.

Je souhaite également souligner le rôle que joue le Centre de prévention des conflits, et en particulier sa Section d'appui au FCS, pour contribuer au succès des présidences du FCS. Ayant récemment présidé le Forum, j'ai pu constater par moi-même l'importante contribution qu'ils apportent en arrière-plan aux travaux du Président et à la réussite du FCS dans son ensemble.

Monsieur le Président,

Nous félicitons la Présidence ukrainienne du FCS d'avoir établi un programme bien équilibré qui comprenait à la fois des questions anciennes et actuelles. Nous attendons avec intérêt de poursuivre l'examen de sujets tels que les armes légères et de petit calibre, les

stocks de munitions conventionnelles, la lutte contre les mines, le Document de Vienne 2011 et la non-prolifération des armes de destruction massive. Les dialogues de sécurité tenus le 6 mai sur l'impact du Covid-19 sur les aspects politico-militaires de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et le 27 mai sur la sécurité régionale dans la région de la mer Noire et de la mer d'Azov ont été à la fois opportuns et pertinents. La Turquie sait combien il est précieux d'aborder des sujets aussi urgents au sein de notre Forum.

En outre, les séances communes du FCS et du Conseil permanent nous ont permis d'aborder, sous un angle plus large, deux sujets importants, à savoir la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et les menaces hybrides et la guerre moderne. Au cours de notre Présidence du FCS, nous avons aussi fait du programme sur les femmes et la paix et la sécurité l'une des priorités du Forum. Dresser le bilan, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, des efforts que nous avons déployés conjointement pour mettre en œuvre cette résolution essentielle a contribué à renforcer notre sentiment de responsabilité dans ce domaine.

Si nous souhaitons réellement renforcer le Forum, nous devons être ouverts aux discussions et chercher à mieux comprendre les points de vue divergents. Il est essentiel de créer une atmosphère propice à la compréhension mutuelle pour apporter une valeur ajoutée au FCS. Nous apprécions la contribution de l'Ukraine à cet égard.

En outre, nous sommes favorables à ce que les travaux du FCS soient examinés dans leur globalité tout au long de l'année, car une telle approche peut permettre d'adopter des stratégies visant à faire avancer le programme du FCS.

À cet égard, nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec la Présidence allemande entrante du FCS, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE qui aura lieu à Tirana en décembre. Je voudrais souhaiter à l'Ambassadrice Gesa Bräutigam et à son équipe beaucoup de succès, et je tiens à assurer la délégation allemande de notre plein soutien.

Monsieur le Président,

La Turquie quitte maintenant la Troïka du FCS. Nous remercions les délégations allemande, ukrainienne, tchèque et tadjike d'avoir échangé avec nous pendant la période où nous avons été membres de la Troïka. Nous souhaitons plein succès aux États-Unis d'Amérique, en leur qualité de nouveaux membres de la Troïka.

Nous tenons également à remercier la Présidence albanaise de l'OSCE de son excellente coopération.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à souligner que ce fut un plaisir de travailler avec vous. Nous vous remercions une fois de plus pour tous vos efforts.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous protestons énergiquement contre la déclaration faite par le Ministre ukrainien de la défense, M. Andrii Taran, à la séance plénière de clôture du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), qui se fonde sur de fallacieux discours antirusse et une approche conflictuelle du Gouvernement ukrainien à l'égard de l'évaluation de la situation en matière de sécurité.

La lutte commune contre la pandémie de Covid-19 est une bonne occasion pour chaque État, y compris le pays qui assure actuellement la Présidence du FCS, de montrer l'excellence de son action, de mettre de côté les considérations opportunistes et d'abandonner complètement toute tentative d'accroître les tensions politico-militaires dans l'espace de l'OSCE. Il est important de créer un climat favorable afin de pouvoir faire face ensemble aux véritables menaces communes que représente la propagation du coronavirus.

Dans les conditions difficiles qui règnent actuellement au sein de l'OSCE et du Forum, la rhétorique de la confrontation l'emporte sur les approches constructives. Compte tenu de ces facteurs, la Présidence, en particulier, a un rôle de plus en plus important à jouer, notamment celui d'aider l'Organisation à revenir à un dialogue mutuellement respectueux, ce qui exige des efforts diplomatiques considérables, la volonté de rechercher des compromis, une approche neutre et impartiale des tâches les plus difficiles ainsi que le respect des intérêts de tous les États participants sans exception.

L'Ukraine a-t-elle réussi à définir ses tâches pour mieux renforcer le potentiel du Forum et répondre aux attentes des États participants de l'OSCE? La Présidence actuelle du FCS a-t-elle fait preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver un terrain d'entente et développer la coopération entre tous les participants? La Présidence s'est-elle acquittée de son mandat pour faire progresser le Forum vers une interaction fructueuse dans l'intérêt du renforcement de la confiance et de la sécurité?

Malheureusement, nous sommes obligés de constater que, pour la première fois en près de 30 ans d'histoire du FCS, la Présidence ukrainienne a choisi une voie diamétralement opposée et que son action a entraîné une dégradation de la situation et un élargissement de la

fracture entre les États participants, contribuant de ce fait à une aggravation de la crise qui couve au sein de l'OSCE. En conséquence, les trois derniers mois ont été un échec total pour la sécurité et la coopération, et les conséquences de la Présidence ukrainienne continueront de peser sur les travaux de cet organe de décision pendant un certain temps.

En outre, la Présidence ukrainienne a créé une situation sans précédent au cours de la présente session du FCS en profitant de sa position éminente et responsable pour promouvoir un programme opportuniste, national et clivant, ce qui est une violation des normes et règles de l'OSCE. Une telle attitude suscite des inquiétudes légitimes quant à l'évolution future des discussions sur les aspects politico-militaires de la sécurité européenne.

Les séances plénières du FCS présidées par l'Ukraine ont commencé à ressembler aux réunions qui se tiennent régulièrement au sein d'un autre organe décisionnel de l'OSCE, où les discours d'un certain nombre de délégations ont longtemps été guidés par un seul objectif, celui de la surenchère accusatrice. Ces postures sont en contradiction fondamentale avec le mandat du Forum, qui est, selon les décisions du sommet de Helsinki de la CSCE de 1992, le principal organe de négociation et d'élaboration d'accords sur les questions politico-militaires.

Nous regrettons profondément que la délégation ukrainienne n'ait pas été en mesure de soulever des questions constructives et fédératrices lors des discussions qui ont eu lieu au sein du Forum et qu'elle ait préféré adopter une rhétorique agressive et accusatoire. À chaque séance plénière du Forum, la Présidence ukrainienne a invité des orateurs spécialisés dans la présentation de points de vue russophobes et d'arguments controversés et sans fondement. La délégation de la Fédération de Russie a demandé instamment, à plusieurs reprises, à la Présidence de faire preuve de davantage de prudence et de responsabilité dans le choix des orateurs, et de respecter son mandat, qui est de renforcer le rôle du FCS en tant que plateforme pour un dialogue mutuellement respectueux. Mais tous nos appels ont été ignorés.

Il est scandaleux que le Président du FCS décide d'apporter des modifications aux journaux des séances plénières du Forum, en particulier à la formulation du point à examiner sur la situation politico-militaire en Ukraine. Un accord de compromis a été conclu en 2014 et a été respecté pendant six ans par tous les États participants qui ont présidé le Forum. La Présidence ukrainienne a délibérément violé cet accord sans obtenir le consentement de tous les États participants de l'OSCE. En outre, elle a délibérément ignoré la protestation officielle de la délégation russe ainsi que notre appel à s'abstenir d'apporter des changements non consensuels. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation flagrante de l'approche convenue par tous les États participants à l'égard des travaux de notre Organisation et des Règles de procédure de l'OSCE, dont la responsabilité incombe entièrement à l'Ukraine.

La Présidence n'a pas répondu jusqu'à présent à notre demande d'annexer une clause de non-responsabilité à tous les journaux des séances du FSC contenant une formulation antirusse des questions à examiner.

Nous sommes ici contraints de rappeler une évidence: il est inacceptable que le Forum soit utilisé comme un instrument de promotion des choix politiques de la Présidence. Le FCS est la plateforme de dialogue et de coopération pour laquelle la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été convoquée il y a près d'un demi-siècle. Il est très regrettable

que cette précieuse ressource ait fait l'objet d'abus réguliers et inadmissibles au cours des trois derniers mois.

La Présidence ukrainienne a laissé une impression décevante et a entraîné une nette dégradation du climat régnant au sein du Forum. Le Gouvernement ukrainien n'a pas tenu compte de l'avis des États participants sur des questions importantes liées aux travaux du FCS et a utilisé la position éminente et responsable du pays assurant la Présidence pour promouvoir un programme opportuniste, étroitement nationaliste et clivant, ce qui est inadmissible.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les résultats de la session d'été du FCS, nous tenons à saluer l'organisation compétente et la grande qualité des principaux événements qui ont eu lieu, notamment le neuvième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et la session politico-militaire de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Nous remercions les coordonnateurs du FCS, M^{me} Despina Chasirtzoglou et M. Doris Șerban, pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour les préparer.

Nous voudrions également profiter de cette occasion pour remercier la Présidence espagnole du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré d'avoir dirigé le processus. Nous pensons que nous devrions, lors des prochaines réunions d'automne, nous concentrer sur des mesures pratiques pour désamorcer les tensions, réduire les confrontations militaires le long de la ligne de contact entre la Russie et les pays de l'OTAN, rétablir les contacts militaires et améliorer les mécanismes de prévention des incidents. Nous tenons à souligner que les débats sur des « questions hybrides » menées dans le cadre du Dialogue structuré ne débouche sur aucun résultat concret. Notre position de principe reste en vigueur et nous ne participerons pas à ces débats.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la situation politico-militaire en Ukraine, qui a été évoquée dans les déclarations de M. Taran et de plusieurs délégations, nous souhaitons rappeler notre position sur le conflit interne ukrainien, qui reste inchangée. L'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 doit être pleinement mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Louhansk et de Donetsk. Malheureusement, le représentant de haut rang de l'Ukraine n'a pas dit un seul mot au sujet de ce document. Nous sommes convaincus que le règlement de la question clé de l'octroi d'un statut particulier au Donbass, sur une base permanente et garantie par la Constitution, comme prévu par les accords de Minsk, conduira à des développements positifs dans le règlement de la crise interne ukrainienne. En tant que médiateur, la Fédération de Russie, au même titre que l'OSCE, l'Allemagne et la France, est prête à apporter son aide de toutes les manières possibles à cet égard.

Monsieur le Président,

En conclusion, nous tenons à confirmer que la Fédération de Russie a la volonté d'examiner les questions urgentes du renforcement de la sécurité militaire dans l'espace de

l'OSCE dans le cadre du FCS. Nous sommes prêts également à coopérer à l'instauration d'un dialogue de sécurité mutuellement respectueux afin que notre organe de négociation ne soit plus une plateforme de confrontation mais une plateforme de collaboration.

Nous accueillons chaleureusement l'Allemagne, qui assumera la prochaine Présidence du Forum, et lui souhaitons beaucoup de succès dans cette fonction à haute responsabilité. Nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération étroite et fructueuse avec nos distingués collègues allemands.

Nous remercions la distinguée délégation de la Turquie, qui quitte la Troïka, et accueillons celle des États-Unis d'Amérique, qui est un nouveau membre de la Troïka.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

La Géorgie souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne (UE). Je tiens à faire les observations ci-après au nom de mon pays.

Votre Excellence, M. Taran,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier de vos observations finales qui marquent la clôture officielle de la Présidence ukrainienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que votre équipe compétente à Vienne, pour les travaux que vous avez effectués en ces temps qui ont été si difficiles pour nous tous.

Les thèmes et les intervenants choisis par l'Ukraine pour les dialogues de sécurité étaient des plus pertinents et illustraient les tendances et défis actuels liés à la sécurité et à la stabilité de l'espace de l'OSCE et au-delà.

Nous tenons à féliciter la Présidence ukrainienne du FCS d'avoir inscrit à l'ordre du jour le Dialogue de sécurité sur la sécurité régionale, qui était consacré spécifiquement à la région de la mer Noire et de la mer d'Azov. La militarisation accrue de cette région a des conséquences importantes et nous avons apprécié l'occasion de nous concentrer sur ce problème et d'avoir un échange de vues ouvert sur la façon dont il pourrait être réglé.

Nous avons également apprécié les débats qui ont été menés la semaine dernière au cours de la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent sur les menaces hybrides et la guerre moderne, auxquelles il est de plus en plus recouru dans l'espace de l'OSCE. Des pays tels que la Géorgie sont confrontés chaque jour à des menaces hybrides, et rien n'indique que cette tendance s'atténue. Nous pensons que l'OSCE, avec son concept de sécurité globale, est la plateforme appropriée pour débattre de ces défis.

Nous nous sommes par ailleurs félicités de la continuité des débats menés au sein du FCS sur diverses questions d'actualité, dont la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la non-prolifération des armes de destruction massive, les armes légères et de petit calibre, les stocks de munitions conventionnelles et la lutte antimines.

Ma délégation a participé activement au Dialogue de sécurité consacré à la mise en œuvre et à la modernisation du Document de Vienne. Nous accueillons avec satisfaction le fait que la grande majorité des États participants restent attachés au processus de modernisation et qu'ils aient formulé des propositions judicieuses à cette fin, y compris celles sur la notification des activités militaires et, en particulier, des exercices inopinés. Nous espérons que ces efforts visant à accroître l'efficacité des mesures de confiance et de sécurité en mettant à jour le Document de Vienne porteront bientôt leurs fruits. Entretemps, le Document doit être appliqué intégralement.

À cet égard, je voudrais reprendre à mon compte les observations de S. E. M. Taran relatives aux exercices inopinés effectués récemment par la Fédération de Russie. D'après les informations distribuées par la partie russe elle-même, ces exercices ont fait intervenir 150 000 militaires, plus de 26 000 pièces d'équipement, plus de 400 aéronefs et plus d'une centaine de navires et bâtiments des districts militaires méridional et occidental.

Permettez-moi de répéter ce que notre délégation a déjà déclaré à de nombreuses reprises : de telles activités militaires, et tout particulièrement les exercices inopinés, soulèvent de nombreuses questions et suscitent de graves préoccupations parmi les États participants. Les exercices inopinés, en particulier s'ils sont d'envergure et effectués dans des zones frontalières, sont susceptibles de déstabiliser la situation. Ils pourraient aussi contribuer à créer des perceptions hostiles, des malentendus et des erreurs d'appréciation étant donné que nous les avons vu être mis à profit par le passé pour des opérations militaires clandestines.

La conduite fréquente d'exercices inopinés va à l'encontre de l'esprit du Document de Vienne, qui est un gage de transparence, de prévisibilité et de confiance.

Permettez-moi de protester résolument contre le fait que les exercices inopinés susmentionnés ont été effectués en partie dans les territoires géorgiens occupés par la Russie, avec la participation des militaires russes stationnés dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, sans le consentement de la nation hôte, à savoir la Géorgie.

En procédant à des exercices militaires dans les territoires occupés de la Géorgie et en poursuivant leur militarisation, la Fédération de Russie viole de manière flagrante les normes fondamentales du droit international, les principes de l'Acte final de Helsinki et les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous l'égide de l'UE. Les actions de la Russie n'entravent pas seulement le processus de règlement pacifique du conflit russo-géorgien, mais provoquent également une déstabilisation.

Nous condamnons la conduite d'exercices militaires dans les territoires occupés de la Géorgie et demandons à la Russie de remplir, à la fois dans la lettre et l'esprit, les engagements auxquels elle a souscrit. Toutes les actions susceptibles de susciter des préoccupations quant à la nature de ses activités militaires et d'accroître les tensions devraient être évitées.

Monsieur le Président,

L'Ukraine a assumé la Présidence du FCS à un moment où, comme mon propre pays, la Géorgie, elle a elle aussi continué d'être confrontée à l'agression russe. Nous condamnons fermement les violations manifestes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Géorgie, et demandons à la Russie de mettre fin à ses actions illégales.

Pour terminer, permettez-moi de vous féliciter une fois encore, Excellence, ainsi que votre équipe, pour avoir présidé le Forum avec succès. Notre délégation attend avec intérêt de coopérer avec la Présidence allemande entrante du FCS. Nous remercions par ailleurs la Turquie, membre sortant de la Troïka du FCS, et souhaitons la bienvenue aux États-Unis d'Amérique en leur qualité de nouveau membre de la Troïka.

Monsieur le Président, veuillez joindre ma déclaration au journal de ce jour. Merci.

952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Conformément au principe de transparence volontaire, nous tenons à informer nos estimés collègues du Forum pour la coopération en matière de sécurité que, conformément à la décision du commandant suprême des forces armées de la Fédération de Russie, il a été procédé à une inspection inopinée des troupes et des forces du district militaire du sud, d'une partie des unités de commandement et de contrôle militaires et des troupes du district militaire de l'ouest ainsi que des formations de troupes aéroportées et des formations et unités militaires de l'infanterie de marine.

Le but de cette inspection était d'évaluer la capacité des forces armées à assurer la sécurité militaire dans le sud-ouest de la Fédération de Russie, où de graves menaces de nature terroriste persistent.

Un autre objectif de l'inspection était de déterminer si les troupes et les forces étaient prêtes à participer au prochain exercice d'entraînement de l'année, l'exercice stratégique de commandement et d'état-major « Caucase 2020 ».

Aux fins de cette inspection inopinée, une partie des forces du district militaire du sud, des unités de commandement et de contrôle militaires, des troupes et des forces du district militaire de l'ouest, ainsi que des formations détachées et des unités militaires de troupes aéroportées et d'infanterie de marine ont été mises en état d'alerte limitée à partir de 6 heures du matin.

Au total, 150 000 militaires de différentes formations et unités, environ 400 aéronefs, plus de 26 000 pièces d'armements et d'équipements militaires et plus de 100 bâtiments et navires auxiliaires ont participé à l'inspection. Des engagements au titre du Document de Vienne 2011 ont été pris à cet égard.

Les contrôles se sont déroulés du 17 au 21 juillet.

Pendant cette période, les unités de commandement et de contrôle ont planifié et préparé divers exercices et mesures de contrôle. Les troupes inspectées ont participé à plus de

50 exercices de niveaux et d'échelles différents. Trente-cinq terrains d'entraînement et bases terrestres et 17 secteurs maritimes dans les eaux de la mer Noire et de la mer Caspienne ont été utilisés à cette fin.

À un stade ultérieur, les troupes (forces) ont commencé à être déployées sur les terrains d'entraînement et les champs de tir en mer pour participer à des exercices d'appui spéciaux et à l'exercice stratégique de commandement et d'état-major « Caucase 2020 ».

Au cours de l'inspection inopinée, elles ont cherché à localiser les situations de crise qui constituaient une menace pour la sécurité militaire dans le sud-ouest de la Fédération de Russie et qui étaient déclenchées par des attaques de groupes rebelles et des actes terroristes, notamment la prise d'otages, la capture illicite d'aéronefs et d'installations dans les aéroports et les bases navales de la flotte de la mer Noire et de la flottille de la Caspienne, ainsi qu'une aggravation de la situation sanitaire et épidémiologique, radiologique et chimique dans le sud-ouest du pays.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



952^e séance plénière

Journal n° 958 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président

Nous tenons à vous informer que le 14 juillet 2020, le centre de vérification russe a diffusé, par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE, une notification concernant la reprise, à partir du mois d'août de cette année, des activités d'inspection au titre du Document de Vienne et les conditions d'acceptation par la Russie des équipes d'inspection et d'évaluation des États participants de l'OSCE (CBM/RU/20/0037/F41/O).

Une notification similaire (OS/RU/20/0087/F35/O) a été diffusée en même temps par l'intermédiaire du réseau de communication concernant la reprise, à partir du mois d'août de cette année, des vols d'observation menés dans le cadre du Traité sur le régime « Ciel ouvert » et les conditions d'acceptation par la Russie des missions étrangères « Ciel ouvert » des États parties au Traité.

La Russie envisage d'accepter et d'effectuer des inspections et des vols d'observation sous réserve du respect d'un certain nombre d'exigences sanitaires et épidémiologiques qui sont exposées en détail dans les notifications susmentionnées. Les dispositions de ces documents visent à réduire les risques de propagation du coronavirus pendant que la Russie s'acquitte de ses obligations internationales en matière de contrôle des armements.

La Fédération de Russie communiquera des informations plus détaillées sur les délais spécifiques concernant la reprise de l'acceptation des vols, des activités d'inspection et des missions d'observation. Si des questions se posent concernant la procédure d'entrée sur le territoire russe en application d'accords politico-militaires, le centre national de vérification est prêt à fournir tous les éclaircissements nécessaires.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.